

27



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le jeudi 29 mars 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 29 mars 2007

13 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 28 mars 2007

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, moyennant consentement unanime pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 45, 46, 42 et 3 puis en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Transports.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures d'étude des motions émanant des députés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc réassume la suppléance à la présidence du comité.

La séance, suspendue à 21 h 30, reprend à 21 h 54 sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure habituelle de la levée de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption internationale*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h 15.